



RÈGLEMENT

ADMISSIONS

La structure d'accueil Boule de Gomme préscolaire et parascolaire est ouverte aux enfants de 18 mois à la 6^P

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6h30 à 18h30.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h le matin et à 14h l'après-midi.

Les parents doivent venir chercher leur enfant au plus tard à 11h30 le matin, à 13h30 l'après-midi et au plus tôt à 16h30 en fin de journée.

Horaires durant les vacances scolaires : 7h à 18h30.

INSCRIPTION Frais d'inscription : CHF 50.- / enfant

TARIFS MENSUELS

Préscolaire :

| | 1 demi-journée par semaine | 2 demi-journées par semaine | 3 demi-journées par semaine | 4 demi-journées par semaine | 5 demi-journées par semaine |
|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 6h30*-11h30 13h30-18h30 | 142,50.- | 285.- | 427,50.- | 570.- | 712,50.- |

| | 1 demi-journée par semaine | 2 demi-journées par semaine | 3 demi-journées par semaine | 4 demi-journées par semaine | 5 demi-journées par semaine |
|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 6h30*-13h30 11h30-18h30 | 229,90.- | 459,80.- | 689,70.- | 919,60.- | 1149,50.- |

| | 1 journée par semaine | 2 journées par semaine | 3 journées par semaine | 4 journées par semaine | 5 journées par semaine |
|-------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 6h30*-18h30 | 372,40.- | 744,80.- | 1117,20.- | 1489,60.- | 1862.- |

Dans ces prix sont compris les collations de 10h et 16h, le petit déjeuner ainsi que les repas.

Parascolaire :

| | 1 petit déjeuner par semaine | 2 petit déjeuner par semaine | 3 petit déjeuner par semaine | 4 petit déjeuner par semaine | 5 petit déjeuner par semaine |
|----------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 6h30*-8h | 42,75.- | 85,50.- | 128,25.- | 171,00.- | 213,75.- |

| | | | | | |
|-----------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | 1 repas de midi par semaine | 2 repas de midi par semaine | 3 repas de midi par semaine | 4 repas de midi par semaine | 5 repas de midi par semaine |
| 11h30-14h | 101,65.- | 203,30.- | 304,95.- | 406,60.- | 508,25.- |

| | | | | | |
|-------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 1 après-midi par semaine | 2 après-midis par semaine | 3 après-midis par semaine | 4 après-midis par semaine | 5 après-midis par semaine |
| 15h30-18h30 | 85,50.- | 171,00.- | 256,50.- | 342,00.- | 427,50.- |

| | | | | |
|-------|-------------|-------------|------------|-------------|
| 1-2 P | 6h30*-18h30 | 6h30*-11h30 | 6h30-13h30 | 11h30-18h30 |
| | 372,40.- | 142,50.- | 229,90.- | 229,90.- |

Dans ces prix sont compris les collations de 10h et 16h, le petit déjeuner ainsi que les repas.

Rabais famille :

1^{er} enfant : 100%

2^{ème} enfant : - 10%

3^{ème} enfant : - 20%

4^{ème} enfant et plus : - 30%

Les factures sont envoyées par e-mail. Les paiements sont dus au plus tard le 10 du mois courant.

MODIFICATION DE CONTRAT

Une diminution de la prise en charge doit se faire par écrit. La modification sera prise en compte en respectant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

RESILIATION

La résiliation du contrat doit se faire par écrit pour la fin d'un mois, moyennant un délai de congé de 3 mois.

Merci d'envoyer votre résiliation par courrier ou par e-mail.

NOURRITURE

Petit déjeuner : fruits, yogourt, pain, céréales

Collation du matin : fruits

Repas midi : proposé par l'Auberge Communale de Vallorbe. Le menu de la semaine sera affiché à l'entrée de Boule de Gomme et envoyé aux parents via le groupe wat's app.

Collation de l'après-midi : fruits, biscuits et chocolats

ATTESTATIONS

Les attestations PC seront délivrées après réception du paiement. Les attestations pour les impôts sont envoyées au plus tard fin mars.

ABSENCES

Chaque absence doit être annoncée par téléphone (le numéro sera transmis dis-ci la rentrée) au plus tard avant le début de la matinée concernée.

Les absences, quel qu'en soit le motif, ne sont pas déductibles du prix d'écolage.

En cas d'absence de longue durée, le paiement s'interrompt dès la réception d'un certificat

médical.

FOURNITURES

Veillez apporter et laisser à la garderie le matériel suivant :

- Une paire de pantoufles
- Une casquette
- Un bonnet
- Un paquet de pampers (si votre enfant en a besoin)
- Une brosse à dents

N'oubliez pas d'inscrire le nom de votre enfant sur ses affaires.

VACANCES

Boule de Gomme est fermé 2 semaines entre Noël et Nouvel An, 2 semaines entre juillet et août, ainsi que les jours fériés. Ces dates sont communiquées dans le courrier de la rentrée.

PROCEDURE EN CAS DE MALADIE DE L'ENFANT

En cas de maladie, l'enfant n'est généralement pas accueilli dans un lieu de vie collectif de jour de la petite enfance, ceci pour plusieurs raisons :

- Un enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, à savoir du calme et de l'attention.
- Un enfant atteint d'une maladie aiguë est souvent incapable de participer aux activités proposées ou d'en tirer profit.
- Dans certaines situations, la contagion d'un enfant peut constituer un risque pour le groupe et une éviction est obligatoire.
- Les parents sont priés de ne pas amener un enfant atteint d'une affection contagieuse.

En cas d'urgence, les responsables contacteront les parents dans un premier temps. Si cette tentative n'aboutit pas, celles-ci prendront les mesures appropriées (médecin de garde ou ambulance). Les frais qui en résultent sont à la charge des parents.

La liste des médicaments de premiers secours :

*dafalgan sirop
fenistil pommade
Leucen pommade
bepanthen ou vita merfen pommade
pinces à échardes
cotons hémostatiques
sparadraps non allergisant
compresse stériles
ciseaux
gants à usage unique en vinyle
pansements adhésifs individuels prêt à l'emploi
bandes de gaze et bandes élastique
solution aqueuse désinfectante*

Si un enfant présente des risques d'allergie aux médicaments cités ci-dessus, c'est à la charge des parents d'en avvertir en début d'inscription la responsable.

Les recommandations romandes et tessinoises d'éviction (pré)scolaire pour maladie

transmissible sont régies dans un document que vous pouvez consulter sur le lien suivant :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Documentation/evictions_scolaires_romandie_et_tessin_04_07_2005.pdf

ASSURANCES

Tout enfant qui fréquente Boule de Gomme doit avoir une assurance maladie et responsabilité civile personnelle.

LIEUX Rue de l'Agriculture 48 - 1337 Vallorbe
Ruelle du Vieux Collège – 1338 Ballaigues

COMITE

Présidente : Aïsha-Juliette Kolly 079 374 51 01
Secrétaire : Jessica Teixeira 078 604 69 72
Caissière : Joanna Tinguely
Membres : Fabio Giulliaci et Sélima-Léa Galland

Mail : bouledegomme1337@gmail.com

Le comité se charge de toutes les questions administratives. Si vous avez des questions relatives aux :

- inscriptions et factures veuillez contacter Mme. Kolly
- attestions PC et impôts veuillez contacter Mme. Teixeira

Le comité s'occupe de Boule de Gomme de manière bénévole et ne peut pas toujours répondre immédiatement à vos requêtes.

Merci pour votre patience.

Janvier 2023